



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de WIMMENAU
ARRETE TEMPORAIRE
N° 8/2016

portant circulation par alternat sur la RD 919
COMMUNE DE WIMMENAU
En agglomération

Le Maire de la commune de WIMMENAU,
Marc RUCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie ;

Vu la demande émise par EST RESEAUX de PHALSBOURG, en date du 06 septembre 2016, Considérant que pour des travaux de branchements du restaurant de la gare au 27 rue de la gare, la circulation sur la RD 157 sera alternée par feux tricolores et le stationnement interdit sur la longueur de 20 m.

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de branchements du restaurant de la gare au 27 rue de la gare la circulation sera alternée par feux **à partir du lundi 12 septembre 2016 de 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux** (maximum 8 jours) sur la RD157 sur décision du gestionnaire de la voirie.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place par l'entreprise EST RESEAUX (TEL 03.87.24.56.80) chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ces dispositions s'appliquent également aux véhicules de police et de secours.

Article 6 :

- M. le Maire de Wimmenau
- Le Chef du Centre Technique du Conseil Général de Bouxwiller
- le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera envoyée à :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Général Bas-Rhin (PAT/DRTD/SDTGE)
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de La Petite Pierre,
- M. le Président de la Communauté des Communes de La Petite Pierre
- Entreprise EST RESAUX

Wimmenau le 9 septembre 2016

**Le Maire
Marc RUCH**